

Séance publique du 21 janvier 2008

Délibération n° 2008-4724

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Meyzieu

objet : **Avenue de la Libération - Reconstruction d'un collecteur d'eaux usées de diamètre 500 mm - Individualisation d'autorisation de programme]**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'état fortement dégradé du réseau des eaux usées de l'avenue de la Libération à Meyzieu ne permet plus d'assurer l'assainissement correct de ce secteur très urbanisé de la commune.

La vétusté de ce collecteur, obstrué en outre par de nombreuses racines (queues de renard), provoque des débordements de plus en plus fréquents.

La reconstruction de cet ouvrage, dont les curages répétés et onéreux n'assurent plus aucune efficacité, s'avère donc nécessaire pour rétablir les fonctions de ce réseau.

Les travaux à engager dès 2008 consistent en la construction de 530 mètres de collecteur de diamètre 500 mm, avenue de la Libération à Meyzieu, entre la ligne de tramway LEA et le chemin de Pommier et le renouvellement de 45 branchements particuliers raccordant les propriétés riveraines de ce réseau.

Le coût d'investissement global des travaux relatifs à cette opération, estimé à 500 000 € HT, comprendrait :

- les travaux de construction du collecteur d'assainissement et des 45 branchements particuliers,
- les travaux de réfection de la chaussée,
- les essais préalables à la réception,
- la prestation de récolement des ouvrages réalisés.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle environnement le 11 décembre 2007 et fait l'objet d'une note au Bureau le 14 janvier 2008 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Décide l'individualisation en dépenses d'une autorisation de programme à partir de l'AP 12 - assainissement, en dépenses, à hauteur de 500 000 € HT en vue de la réalisation des travaux de reconstruction du collecteur d'assainissement avenue de la Libération à Meyzieu.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les travaux de réfection de chaussée, les essais préalables à la réception et la prestation de récolement des ouvrages réalisés seront exécutés dans le cadre des marchés annuels traités par voie d'appel d'offres conclus à cet effet par les directions de la voirie et de l'eau.

4° - Le montant à payer en 2008, au titre de la reconstruction du collecteur estimé à 500 000 € HT, sera prélevé sur les crédits inscrits au titre de l'opération au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - compte 231 510 - fonction 2 222 au titre de l'opération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,